

Projet de loi S-211

Déclaration relative à la loi sur l'esclavage moderne pour l'exercice 2023

Cette déclaration est faite conformément au projet de loi canadien S-211, Loi édictant la Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le tarif des douanes.

Cette déclaration décrit l'approche et les initiatives d'Abatement Technologies Limitée pour identifier et traiter les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses opérations commerciales et ses chaînes d'approvisionnement au cours de l'année fiscale commençant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023.

Chez Abatement Technologies Limitée, notre mission est d'être les chefs de file de l'air pur en créant des environnements plus sûrs, avec une approche client au cœur de notre culture organisationnelle. Nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de protéger les droits de l'homme, de toutes les personnes qui soutiennent notre entreprise et sont en contact avec elle. L'engagement d'Abatement Technologies à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants s'applique à l'ensemble de notre organisation, à nos partenaires commerciaux et à notre réseau mondial de chaînes d'approvisionnement. Nous attendons de nos fournisseurs (ainsi que de leurs fournisseurs, agents et travailleurs) qu'ils respectent ces mêmes principes dans le cadre de leurs activités et qu'ils adhèrent aux lois applicables en matière de droits de l'homme et d'emploi.

Notre structure

Abatement Technologies Limitée, fondée en 1988 et dont le siège social se trouve au 1481 Harber Court, Fort Erie, Ontario L2A 0G3, est une entité de fabrication et de distribution en gros qui possède 10 autres sites d'exploitation au Canada dans les régions suivantes :

Hamilton, Ontario	Toronto, Ontario	Ottawa, Ontario	Montréal, Québec
Moncton, Nouveau-Brunswick	Halifax, Nouvelle-Écosse	St John's, Terre-Neuve	Edmonton, Alberta
Calgary, Alberta	Vancouver, Colombie-Britannique		

Activités de l'entreprise

Abatement Technologies se concentre sur les besoins de ses clients en leur fournissant des solutions innovantes et avancées en matière de qualité de l'air intérieur. Abatement propose également une large gamme de solutions comprenant des épurateurs d'air, des systèmes d'isolement des patients, des

équipements de séchage, le contrôle des odeurs, la purification de l'air, des équipements de protection individuelle et des marchandises générales destinées aux secteurs de la construction, de la restauration, des soins de santé et du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (HVAC).

Chaînes d'approvisionnement

En tant que leader mondial des solutions de qualité de l'air intérieur, nous nous approvisionnons dans le monde entier avec intégrité. Nous importons d'environ 212 fabricants dans 6 pays, dont le Canada et les États-Unis. Nos fournisseurs jouent un rôle clé dans nos initiatives. Abatement Technologies s'associe à des fournisseurs qui s'engagent à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Nos politiques et notre processus de diligence raisonnable

- Abatement Technologies dispose d'un code de conduite des fournisseurs qui doit être suivi par tous ses fournisseurs et qui souligne l'importance du respect des droits de l'homme.
- Abatement Technologies dispose d'un code de conduite des employés qui doit être respecté par tous ses employés.
- Abatement Technologies a procédé à une évaluation des risques de sa chaîne d'approvisionnement
- Abatement Technologies a réalisé un exercice de cartographie de la chaîne d'approvisionnement
- Élaboration et mise en œuvre de matériel de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et le travail des enfants

Évaluer notre efficacité

Abatement Technologies a l'intention de continuer à évaluer, affiner et améliorer les indicateurs clés de performance afin de mesurer notre succès dans notre engagement à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement.

Nous procédons à un contrôle continu de tous les fournisseurs, ce qui permet d'établir une base de référence pour le profil de risque d'un fournisseur et de signaler par la suite toute activité susceptible d'enfreindre notre code de conduite des fournisseurs. Grâce à ces méthodes, ainsi qu'aux procédures, politiques et processus de contrôle, aucune preuve d'esclavage moderne - y compris le travail forcé ou le travail des enfants - n'a été identifiée en 2023 et n'a donc pas servi de base pour prendre des mesures correctives à cet égard.